

Une consultation au chevet des rivières de Franche-Comté

Consultation de J.-P. Hérold, docteur ès sciences

C'est grave docteur ?

Oui, il y a 15 ans déjà des mortalités très importantes de poissons ont été constatées. Pas seulement les truites et les ombres qui font la réputation de ces rivières pour les pêcheurs, mais aussi les espèces plus discrètes comme la loche, le chabot ou le blageon.

Quelle est l'origine de cette maladie mortelle ?

Les analyses de poissons, de l'eau et du substrat ont montré la présence d'algues brunes, les Cyanophycées, dont certaines espèces, comme *Oscillatoria*, contiennent des toxines du système nerveux et du foie. Puis la « mousse » une *Saprolégna*, un Oomycète, est le stade ultime qui se développe sur des poissons en déficit immunitaire dont l'état physiologique est perturbé.

Pourquoi cette crise a-t-elle eu lieu souvent au printemps ?

Les eaux basses, l'ensoleillement, la température ont favorisé le développement des algues qui prolifèrent à partir des nitrates et des phosphates présents en excès dans l'eau.

Les épandages de lisier augmentent encore les risques. Les températures élevées sont aggravantes.

Le diagnostic : c'est un état de surcharge pondérale : trop de nutriments !

L'observation du fond de la rivière confirme le diagnostic : au début de l'été, à leur tour, les algues vertes filamenteuses se répandent partout, envahissent le fond, forment un tapis qui colmate et asphyxie le lit des rivières. On a pu peser par endroit, jusqu'à 5 kg d'algues fixées au fond, sur un mètre carré. Il s'agit de *Cladophora*, de *Vaucheria* et de *Rhizoclonium* selon les sites.

Ces symptômes traduisent une situation grave.

L'habitat des espèces aquatiques est perturbé, pas seulement pour les poissons, mais aussi pour les invertébrés. On a pu estimer la perte des populations de larves d'éphémères, de trichoptères et de plécoptères : des valeurs de l'ordre de mille fois moins pour les espèces polluosensibles que dans un écosystème non perturbé.

L'Office français de la biodiversité (OFB) a procédé à des campagnes de pêches électriques de recensement des poissons. Les données publiées montrent une perte très significative des populations, de 50 % à 90 % selon les secteurs, par rapport aux références des pêches de 1999, celles-ci étant déjà inférieures aux référentiels de l'abondance théorique estimée en 1975/1980.

Il s'agit donc d'une maladie chronique qui s'aggrave avec le temps.

Y a-t-il des soins ou un régime à prescrire ?

Oui, bien sûr : on sait que la pollution apportée sur tout le bassin versant, environ 3000 km² en zone karstique, se compose d'effluents domestiques, agricoles, industriels et de contaminations toxiques (phytosanitaires, pesticides et résidus de médicaments vétérinaires et humains...)

La première mesure à prendre est de faire respecter les recommandations, les règlements, et les lois qui régissent tous les rejets dans le milieu naturel.

Une police de l'eau efficace doit intervenir sur des épandages de lisier hors saison (neige, sols gelés ou inondés...), sur des stations d'épuration mal entretenues, sur des rejets industriels non conformes.

Le traitement doit se prolonger à long terme, avec changement de pratiques.

L'ordonnance est la suivante :

- renforcer la surveillance des stations d'épuration,
- assurer la maîtrise des élevages porcins et de leurs effluents,
- décider l'arrêt de la dérive productiviste de l'AOP Comté, pour au contraire rechercher la qualité payée à son juste prix,
- confirmer la conversion vers l'agriculture biologique,
- recommander la réduction drastique des phytosanitaires,
- entreprendre la restauration des zones humides pour que la rivière ait de l'eau en suffisance toute l'année, après les sécheresses drastiques de 2018 à 2023, sauf 2021.

Il faut agir avec détermination pour informer et convaincre les Franc-comtois que ce patrimoine est un bien commun : il mérite d'être sauvé, il est précieux et unique.

Plus de 35 communes ont subi des problèmes d'approvisionnement en eau.

Le Doubs a été totalement à sec sur des kilomètres en aval de Pontarlier et les pertes en direction de la Loue via le réseau karstique ont été perturbées. Le Saut du Doubs ne coule plus pendant des mois. Et même les ruisseaux sous-vosgiens ont souffert des sécheresses récurrentes.

Les associations de défense de l'environnement et du cadre de vie se sont réunies au sein du « Collectif SOS LOUE et rivières comtoises ». Elles sont déterminées à faire pression sur les pouvoirs publics, afin que :

le traitement préventif et curatif soit enfin adopté et appliqué

Le Collectif a déjà alerté la Commission Européenne au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, qui impose aux Etats membres d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau, pour 2015, puis 2027, sous peine d'astreintes financières. Le fait que les vallées de la Loue et du Doubs soient classées NATURA 2000 est un atout pour obtenir des aides à une politique volontariste. Le Parc naturel horloger et le Parc naturel du Haut-Jura doivent être en pointe dans l'application de l'ordonnance et de son suivi.

L'ordonnance du docteur doit être appliquée comme un traitement de fond,

Il faut plusieurs années de régime pour retrouver la forme,

L'EPAGE de création récente nous dit assurer cette thérapie...

C'est l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut-Doubs Haute Loue

Crée le 1^{er} janvier 2020 ses objectifs sont bons.

La convalescence sera longue !